

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : Apprêt CoverPRO EPDM
UFI PN52-M0KD-H003-X48U (1lt, 4lt)
Y17M-JQFG-5KCU-8D3Q (100ml – 250 ml)

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : apprêt
Restrictions recommandées : Réservé aux applications professionnelles et industrielles.

1.3. Informations concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roofyou BV
Materiaalweg 8
5681 RJ Best
Tél. : 088-2520930
info@coverpro.eu
www.coverpro.eu

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Centre antipoison national des Pays-Bas (NVIC) : 088-755 8000
Centre antipoison belge : 070 245 245
Centre antipoison du Luxembourg : 8002 5500

(Destiné exclusivement à informer les professionnels de la santé en cas d'intoxication aiguë)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Liquides inflammables, catégorie 2

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025
Numéro de version : 1

H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammables.

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

H334 : Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

H361d : Est soupçonné de porter atteinte à l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3, système nerveux central

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 2

H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Risque d'aspiration, catégorie 1

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Risque aquatique chronique à long terme, catégorie 2

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



Mot signal :

Danger

Éléments indicateurs de danger pour l'étiquetage :

Toluène

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

diisocyanate de diphenylméthane (polymère).

Étiquetage supplémentaire :

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

À compter du 24 août 2023, une formation appropriée devra être suivie pour toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.

Le H304 peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d est soupçonné de nuire à l'enfant à naître.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Recommandations de sécurité :

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Gants de protection / vêtements de protection / protection oculaire / protection du visage / protection auditive.

Mesures:

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P304+P340 Après inhalation : déplacer la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle peut respirer facilement.
- P312 Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P331 NE PAS provoquer de vomissements.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : consulter un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie : éteindre avec du sable sec ou de la mousse résistante à l'alcool.
- P391 Nettoyer le produit déversé/fuyant.

2.3 Autres dangers

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants qui peuvent être considérés comme persistants, bioaccumulatifs et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulatifs (ZPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Ingrédients

Nom chimique	N° CAS N° CE N° d'index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% p/p)
Toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51-000	Inflam. Liqu. ; H225 Irit. cutanée 2 ; H315 Repro. 2; H315 STOT SE 3; H336 (système nerveux central) STOT RE 2; H373 Tox. Sp. 1; H304 Aquatic Chronic 3;	>=30-<50
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	64742-49-0 927-510-4 01-2119475515-33-0000	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>=30-<50
Diisocyanate de diphenylméthane (polymère)	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Irit. cutanée. 2; H315 Irit. oculaire 2; H319 Sens. resp. 1; H334 Sens. cutanée 1; H317 STONT SE 3; H335 (système respiratoire) STOT RE 2; H373 (voies respiratoires) Irit. cutanée 2; H315 Irit. oculaire 2; H319 Sens. resp. 1; H334 Sens. cutanée 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>=0,1-<1
		limites de concentration spécifiques Irit. Oculaire 2; H319 = 5% STOT SE 3; H335 >=5% Irit. Cutanée 2; H315 >= 5% Sensibilisation des	
		Estimations de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussière/brouillard): 1,5 mg/l	

Pour la signification des abréviations, voir la rubrique 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Conseils généraux :

Si vous renversez du liquide sur vos vêtements, enlevez vos vêtements.

Emmenez la victime à l'air frais.

Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin de garde.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître quelques heures seulement après l'accident ; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après celui-ci.

Lors de l'inhalation :

Transportez la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appelez les secours.

En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport.

En cas de contact avec la peau :

Lavez-vous immédiatement les mains avec du savon et beaucoup d'eau, et retirez tous les vêtements et chaussures contaminés.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincez-vous les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consultez un médecin si une irritation oculaire apparaît ou persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Rincez-vous la bouche à l'eau.

Si vous êtes conscient, buvez beaucoup d'eau.

NE PAS provoquer de vomissements.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et retardés

Symptômes:

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Remarques à l'attention des médecins :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Matériel d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser des agents extincteurs adaptés aux conditions locales et à l'environnement.

Brouillard d'eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction inappropriés :

Eau avec un débit important.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux :

Aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est requise.

Informations complémentaires :

Portez un masque à air comprimé en cas d'incendie.

Les résidus de combustion et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celle-ci ne doit en aucun cas être rejetée dans le réseau d'égouts.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Supprimez toutes les sources d'inflammation.

Utilisez un équipement de protection individuelle.

Utilisez une protection respiratoire contre les effets des vapeurs/poussières/aérosols.

Évacuer le personnel vers un environnement sûr.

Assurez une ventilation adéquate.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Le produit ne doit pas se déverser dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Empêchez les matériaux de se retrouver dans les égouts, les trous et les sous-sols.

Si le produit pollue les rivières, les lacs ou les égouts, veuillez en informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Incorporer dans un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gravier, agent fixateur d'acide, agent liant universel, sciure de bois).

Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.

Assurez une ventilation adéquate.

Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux paragraphes 7 et 8.

Pour les instructions de retrait, voir la section 13.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour la manipulation sans danger de la substance ou du mélange

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Conseils pour une manipulation sans danger :

Évitez la formation de poussière et d'aérosols.

À utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

Faites attention au seuil d'émission.

Utilisez du matériel résistant aux solvants.

S'assurer que les machines de traitement sont équipées de systèmes d'extraction adaptés.

Manipuler avec précaution.

Gardez un flacon de solution oculaire à disposition sur le lieu de travail.

Empêcher tout rejet dans l'environnement.

Tenez-vous à l'écart des enfants.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions :

Conserver le produit et l'emballage vide à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation.

Interdiction de fumer.

Prenez des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Des composants hautement volatils et inflammables sont libérés lors du traitement.

Évitez d'inhaler la fumée en cas d'incendie et/ou d'explosion.

Gardez votre appareil respiratoire à portée de main.

Gardez le matériel d'extinction d'incendie à portée de main en cas d'incendie à proximité.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les produits incompatibles

Stockage:

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux conteneurs :

À conserver dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

Plus de détails concernant les conditions de stockage :

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. À conserver dans un endroit frais.

Sous l'effet de la chaleur, la pression augmentera et le récipient risque d'exploser.

7.3. Utilisation finale spécifique

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur limite (type d'exposition)	Valeurs limites	Base
Toluène	108-88-3	TWA	50 ppm	2006/15/EG
			192 mg/m ³	
		STEL	100 ppm	2006/15/EG
			384 mg/m ³	
TGG 8 h	20 ppm	BE OEL		
	77 mg/m ³			
TGG 15 min	20 ppm	100 ppm	BE OEL	
		384 mg/m ³		

Kennzeichnung - weist auf eine mögliche erhebliche Aufnahme über die Haut hin.

Étiquetage - indique une absorption cutanée potentiellement importante.

L'absorption de cette substance par la peau, les muqueuses ou les yeux représente une part importante de l'exposition totale.

L'absorption de cette substance par la peau, les muqueuses ou les yeux représente une part importante de l'exposition totale.

Doses dérivées sans effet (DNEL) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Effets systémiques à long terme	Valeur
Toluène	Salariés	Effets systémiques aigus	384 mg/kg
Toluène	Salariés	Effets locaux aigus	384 mg/m ³
Toluène	Salariés	Effets locaux à long terme	384 mg/m ³
Toluène	Salariés	Effets systémiques à long terme	192 mg/m ³
		Informations complémentaires : L'absorption de la substance par la peau, les muqueuses ou les yeux représente une part importante de l'exposition totale. Cette absorption peut résulter aussi bien d'un contact direct que de la présence de la substance dans l'air.	192 mg/m ³
Toluène	Salariés	Informations complémentaires : L'absorption de la substance par la peau, les muqueuses ou les yeux représente une part importante de l'exposition totale. Cette absorption peut résulter aussi bien d'un contact direct que de la présence de la substance dans l'air.	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Compartment environnemental	Valeur
Toluène	Sédiments d'eau douce	0,68 mg/l
Toluène	Sédiments marins	0,68 mg/l
Toluène	Station d'épuration	13,61 mg/l
Toluène	Sédiments d'eau douce	16,39 mg/kg
Toluène	Sédiments marins	16,39 mg/kg
Toluène	Sol	2,89 mg/kg

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques :

Veillez prendre en compte les exigences nationales et locales.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et de santé :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Lavez-vous les mains avant chaque interruption de travail et immédiatement après avoir utilisé le produit.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Conserver les vêtements de protection séparément.

Protection respiratoire :

Utiliser une protection respiratoire, sauf si des mesures de gestion des risques adéquates (extraction/ventilation) ont été prises ou si une évaluation de l'exposition montre que l'exposition reste dans les limites d'exposition recommandées.

Utiliser un équipement de filtration respiratoire en cas d'exposition de courte durée ou de contamination mineure (dépassant la VLE).

Utiliser un équipement respiratoire indépendant de la circulation d'air lors d'une exposition intensive ou prolongée.

S'assurer que les machines de traitement sont équipées de systèmes d'extraction adaptés.

Protection des mains :



Gants de protection

Commentaires :

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

La durée de trempage exacte peut être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée.

Les gants doivent être jetés après le temps de pénétration et remplacés par des neufs.

Utilisez des produits de protection cutanée avant de travailler avec des gants afin de prévenir tout gonflement de la peau.

Utilisez des produits nettoyants puis nourrissants pour la peau une fois le travail terminé.

Matériau des gants :

Pour un contact prolongé, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

Si une exposition prolongée à la préparation chimique est nécessaire, un surgant robuste contre les contraintes mécaniques est recommandé en combinaison avec le sous-gant Barrier 02-100 d' Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Pour un contact continu jusqu'à 15 minutes, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

Caoutchouc butyle (épaisseur min. 0,7 mm ; temps de pénétration : 15 min.).

Les gants fabriqués à partir des matériaux suivants conviennent comme protection contre les éclaboussures :

Gants jetables en nitrile (épaisseur min. 0,12 mm) avec manchettes longues.

Après tout contact avec la préparation chimique, retirez immédiatement le gant en nitrile à usage unique et enfiler un nouveau gant en nitrile à usage unique.

Protection des yeux/du visage :



Lunettes de protection ajustées

Conforme Norme EN166

Protection corporelle :

Portez des vêtements de travail de protection appropriés (EN-13034/6).

Le port de vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et aux huiles couvrant intégralement la peau et de chaussures de sécurité est recommandé (EN1149 ; EN340 et EN ISO 13688 ; EN13034-6).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

informations générales

Prévenir:

État physique :	liquide
Couleur :	rouge
Odeur :	solvant
Seuil olfactif :	non déterminé
Point de fusion/congélation :	non déterminé
Point d'éclair :	-18 °C
Température d'auto-inflammation :	Pas exactement
Température de décomposition :	Non applicable

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

du pH : Le mélange est non polaire/ aprotique .

Viscosité

Dynamique : 125 mPa.s (20 °C)

Solubilité

Eau : immiscible ou difficile à mélanger

Coefficient de distribution

n - octanol /eau : Non déterminé

Densité à 20 °C : 0,79 g/cm³

Densité relative : non déterminée

9.2. Autres informations

Substances explosives : Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges explosifs vapeur/air est possible.

Taux d'évaporation : non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucun démontage nécessaire en cas d'utilisation conforme aux spécifications.

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Développe des vapeurs hautement inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5. Matériaux à interaction chimique

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë :

Produit:

Toxicité orale aiguë :

D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

Toxicité aiguë par inhalation :

D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

Estimation de la toxicité aiguë : >5 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Atmosphère de test : poussière/brouillard

Méthode : Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë :

D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

Ingrédients:

Toluène:

Toxicité orale aiguë :

DL50 orale (rat) : 5 580 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (rat) : 12,5 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

diisocyanate de diphenylméthane (polymère) :

Toxicité aiguë par inhalation :

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

CL50 (rat) : 0,49 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Atmosphère de test : poussière/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë : 1,5 mg/l

Atmosphère de test : poussière/brouillard

Méthode : Méthode de calcul

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système hormonal :

Produit:

Jugement:

La substance/le mélange ne contient pas de composants susceptibles d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Environnement : sol.

Remarques : Veillez à ce que le produit ne pénètre pas dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les réseaux d'égouts.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et zPzB

Produit:

Jugement:

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants qui peuvent être considérés comme persistants, bioaccumulatifs et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulatifs (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbatrices du système hormonal

Produit:

Jugement:

La substance/le mélange ne contient pas de composants susceptibles d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Instructions d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Ne laissez pas les déchets s'écouler dans les égouts.

Remise au broyeur de déchets dangereux.

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum autant que possible.

Incinéré dans des conditions contrôlées, conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.

Élimination des déchets conformément à la réglementation gouvernementale.

Ces numéros clés européens relatifs aux déchets constituent des recommandations pour les déchets générés lors de l'application d'adhésifs et de mastics. Si des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses sont répertoriés dans la section 3 de cette fiche de données de sécurité, les déchets résultants doivent être considérés comme dangereux.

Déchets générés lors de l'application :

080409 Déchets d'adhésifs ou de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

080410 Déchets d'adhésif ou de mastic, à l'exception de ceux couverts par le point 0804-09.

Déchets générés lors du nettoyage :

080411 Boues contenant de l'adhésif et du mastic, qui contiennent des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

080412 Boues contenant de l'adhésif et du mastic, à l'exception des boues couvertes par l'article 080411.

Déchets d'emballages contaminés :

150110 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

150101 Emballages en papier et en carton.

150102 Emballage plastique.

150104 Emballage métallique.

Emballages contaminés :

Élimination des déchets conformément à la réglementation gouvernementale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1133

ADR : UN 1133

RID : UN 1133

IMDG : UN 1133

IATA : UN 1133

14.2. Appellation réglementaire de transport conforme au Règlement type des Nations Unies

ADN : ADHÉSIFS

ADR : ADHÉSIFS

RID : COLLAGE

IMDG : ADHÉSIFS (HEPTANE, 4-tert-octylphénol)

IATA : Adhésifs

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

14.4. Groupe d'emballage

ADN :

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

ADR :

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction du tunnel : (D/E)

Remarques : Ce produit est éligible à l'expédition dans le cadre de l'exception relative aux quantités limitées lorsqu'il est emballé dans un contenant intérieur de moins de 5 litres et un contenant extérieur d'un poids maximal de 30 kg.

DÉBARRASSER:

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

Code EmS : FE, SD

IATA (Fret) :

Instructions d'emballage : 364

(avion cargo)

Instructions d'emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Liquides inflammables

IATA_P (Passager) :

Instructions d'emballage : 353

(avion cargo)

Instructions d'emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Liquides inflammables

14.5. Risques environnementaux

ADN :

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR :

Dangereux pour l'environnement : oui

DÉBARRASSER:

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG :

Pollution marine : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les classifications de transport mentionnées ici sont données à titre indicatif uniquement et se fondent exclusivement sur les caractéristiques du produit non emballé, telles que décrites dans la présente fiche de données de sécurité. Ces classifications peuvent varier selon le mode de transport, la taille de l'emballage et les réglementations régionales ou nationales.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable au produit tel que livré.

Article 15 : RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations et législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement concernant la substance ou le mélange

REACH – Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et travaux préliminaires (Annexe XVII) :

Les conditions de restriction pour les dates suivantes doivent être prises en compte :

Liste numéro 3 Diisocyanate de diphenylméthane (polymère) (Liste numéro 74) méthanol (Liste numéro 69) formaldéhyde (Listes numéros 72, 78).

REACH – Liste des substances candidates extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59) :

Phénol, 4-nonyl-, ramifié.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la surface du soleil :

Sans objet.

Règlement (EE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (refonte) :

Sans objet.

RoHS : 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses :

Sans objet.

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'importation et à l'exportation de substances chimiques dangereuses :

Phénol, 4-nonyl-, ramifié

REACH – Liste des substances nécessitant une autorisation (Annexe XIV) :

Sans objet.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la gestion des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

E2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). Teneur en composés organiques volatils (COV) : 85,07 %, 672,1

Autres réglementations :

Tenir compte de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de toute législation nationale plus stricte, le cas échéant.

Tenir compte de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de toute législation nationale plus stricte, le cas échéant.

Les ingrédients de ce produit figurent sur les listes suivantes :

REACH : Sur la liste ou conformément à celle-ci.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle.

Phrases pertinentes

H225 – Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

H319 – Provoque une grave irritation des yeux.

H332 – Nocif par inhalation.

H334 – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

H335 – Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d – Est soupçonné de porter atteinte à l'enfant à naître.

H373 – Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H373 – Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée par inhalation.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des autres abréviations :

Toxicité aiguë . – Toxicité aiguë

Aquatique Chronique – (Risque aquatique à long terme)

Asp. Tox . – Risque d'aspiration

Irritation oculaire .

Flam . Liq . – Liquides inflammables

Repr . – Toxique pour la reproduction.

Sensibilisation respiratoire

Irritation cutanée . – Corrosion / irritation cutanée

Sensibilisation cutanée

SOT RE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOR SE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

2006/15/CE – Limites indicatives d'exposition professionnelle

BE OEL – Valeurs limites d'exposition professionnelle

2006/15/ CE/ VME – Valeurs limites – 8 heures

2006/15/ CE/ VLE-ST – Valeur limite d'exposition à court terme

BE OEL / TGG 8 h – Valeur limite

BE OEL / TGG 15 min – Valeur à court terme

Informations complémentaires :

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date d'émission indiquée. Elles sont fournies uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité, et ne constituent en aucun cas une garantie ou une indication de qualité. Ces informations s'appliquent uniquement au produit mentionné dans le présent document et ne sont pas automatiquement valides lorsqu'il est utilisé avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédés, sauf indication contraire.

ADN - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR - Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIIC - Registre australien des produits chimiques industriels ; ASTM - Société américaine d'essais de matériaux ; bw - Poids corporel ; CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste d'utilisation intérieure (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EMS - Système d'intervention d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice à 50 % ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test ; DL50 - Dose létale pour 50 % de la prévention de la pollution par les navires ; NOS - Non spécifié ailleurs ; NO(A)EC - Aucun effet observable (négatif) sur la concentration ; NO-(A)EL - Aucun effet observable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Aucun effet observable sur la capacité de chargement ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; OPPTS - Agence pour la sécurité chimique et la prévention de la pollution ; PBT - Substance biodégradable, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire des produits chimiques des Philippines ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitatives) ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation et à l'autorisation des substances chimiques (REACH) ; RID - Règlement relatif au transport ferroviaire international des marchandises dangereuses (RID) ; SADT - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan ; TECI - Inventaire des produits chimiques de Thaïlande ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; ONU - Organisation des Nations Unies ; vPvB - Biodégradable et hautement bioaccumulable .

Classification du mélange :

Méthode de classement :

Inflamm. Liqu. 2	H225	Basée sur les données du produit ou sur les évaluations
Irrit. cutanée 2	H315	Méthode de calcul
Sensibil. respir. 1	H334	Méthode de calcul
Repro. 2	H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Tox. asp. 1	H304	Méthode de calcul
Chron. aquatique 2	H411	Méthode de calcul

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:

Les informations et détails fournis dans ce document, notamment les recommandations relatives à l'application de nos produits, sont basés sur des tests de laboratoire rigoureux et sur l'expérience pratique courante. Ils sont considérés comme exacts au moment de leur publication. Ces informations ne sont pas contractuelles, ce qui s'applique également à notre service client, qu'il soit fourni oralement, par écrit ou par le biais de tests. En raison de circonstances (potentiellement variables) liées au transport, au stockage, à la transformation, à l'utilisation du substrat ou à l'application du produit (qui échappent à notre connaissance et à notre contrôle), nous recommandons vivement d'effectuer des tests suffisants pour s'assurer que nos produits conviennent aux procédés et applications prévus. De plus, l'utilisateur est tenu d'utiliser ce produit avec précaution, conformément aux informations figurant sur la fiche de données de sécurité (et aux informations fournies par CoverPRO par tout autre moyen), et dans le strict respect des réglementations en

CoverPRO EPDM Primer

Date de la précédente édition : N/A

Date : 18-12-2025

Numéro de version : 1

matière de santé, de sécurité et d'environnement. Bien que le plus grand soin ait été apporté à la préparation de ce document, aucune responsabilité n'est acceptée pour les dommages ou préjudices résultant de son utilisation, hormis la responsabilité limitée pouvant incomber à une partie en vertu des conditions générales de vente de CoverPRO . L'acceptation des commandes de ce produit auprès de CoverPRO est expressément subordonnée à l'acceptation des conditions générales de vente par l'acheteur. Aucune information contenue dans ce document (ni aucune information fournie oralement, par écrit ou par le biais d'un test) ne doit être interprétée comme une autorisation, une recommandation ou un encouragement de la part de CoverPRO ou de ses dirigeants, employés ou affiliés à utiliser un produit ou un procédé qui enfreindrait un brevet ; il appartient à l'utilisateur de vérifier s'il est libre d'agir dans toute juridiction.

Fin de la fiche de données de sécurité